

Délibération n°2022-68

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 12 DECEMBRE 2022

COLLEGE COLLECTE

Objet : Création d'un poste d'agent de maîtrise pour promotion interne – Adjoint au responsable du service Collecte / Transport des déchets

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre à 18 h 30, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 14

Présents : 18.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Patricia CASSAGNE et Hélène GATARD, MM. Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Bruno MORATINOS, Alain SESCOUSSE et Eric SOULES, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MMES Michelle BURGAN et Dominique HARDY, MM. Ivan ALQUIER, Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Philippe CUBILIER, Jean-Richard SAINT JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Jean-Jacques CAPDEPUY remplacé par Monsieur Alain SESCOUSSE, Monsieur Titouan DAUDIGNON remplacé par Madame Hélène GATARD, Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jean-Marie DUBROCA remplacé par Madame Dominique HARDY, Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Ivan ALQUIER.

Absents excusés : 7.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Eric BRETHES et Fabien LAINE.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick FRAGNEAU

Date de convocation et d'affichage : 02 décembre 2022



Délibération n°2022-68

Objet : Création d'un poste d'agent de maîtrise pour promotion interne – Adjoint au responsable du service Collecte / Transport des déchets

Monsieur le Président propose à ses collègues de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour permettre à l'adjoint au responsable du service Collecte / Transport des déchets de bénéficier de la promotion interne. Actuellement, il est adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Il assure déjà des missions d'agent de maîtrise : participation active à la réalisation des plannings, modifications de tournées de collecte, passage des consignes aux agents, évaluation professionnelle des contractuels, ...

La nomination dans le grade de promotion ne pourra se faire qu'après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.).

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 1^{er} décembre 2022,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical – Collège Collecte, à l'unanimité :

- Crée un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour la promotion interne de l'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – Adjoint au responsable du service Collecte / Transport des déchets,
- Dit que ce poste sera pourvu, sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P.,
- Dit que les crédits nécessaires seront ouverts au chapitre 012 du Budget annexe Collecte ordures ménagères 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Éric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 14/12/2022
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.